



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/079

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 15

Date de convocation : 1^{er} avril 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 1^{er} avril 2021

Le 8 avril de l'année deux mille vingt et un à 18h30

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	M. LAFFARGUE	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	E		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	M. GACHET
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
Les procès-verbaux des 4 et 18 mars 2021 sont adoptés à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/079

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu l'article L2311-7 du CGCT, précisant que le montant d'une subvention doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2003/19 en date du 11 avril 2003, définissant les critères d'aide aux associations,

Vu les délibérations du conseil communautaire n° 2020/023 en date du 25 février 2020 sur l'octroi de subventions aux associations,

Vu la réunion de la sous commission « Vie Associative » en date du 24 février 2021,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Les demandes, exposées ci-après, ont reçu un avis favorable lors de leur examen par la commission concernée, il est donc proposé :

- de verser aux associations ci-dessous dénommées, le montant annuel de la subvention prévue dans la convention triennale 2019-2021, conformément au principe de l'annualité budgétaire et au tableau ci-dessous :

Association	Convention	Objet de la demande	Montant / An	Montant total sur 3 ans
JAZZ AND BLUES	TRIENNALE 2019-2021	Festival Jazz and Blues	5 000 €	15 000 €
FESTES BAROQUES	TRIENNALE 2019-2021	Festival de musique baroque	5 000 €	15 000 €
HISTOIRE ET MÉMOIRE DES GRAVES	TRIENNALE 2019-2021	Le Printemps de la Gerb'Ode	3 500 €	10 500 €
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE SAUCATAISE (représentant cinq associations organisatrices)*	TRIENNALE 2019-2021	Challenge de la CCM et les 10 kms de Saucats	2 500 €	7 500 €
SCÈNES BUISSONNIÈRES	TRIENNALE 2019-2021	Festival de théâtre « Les Scènes Buissonnières »	8 500 €	25 500 €

* USCS Athlétisme, Association Marathon des Graves, La Martillacaise, SCAP Cadaujac, Les Galopins Brédois

- de verser à l'association ci-dessous dénommée, le montant annuel de la subvention prévue dans une convention triennale 2021-2023, conformément au principe de l'annualité budgétaire et au tableau ci-dessous :

Association	Convention	Objet de la demande	Montant / An	Montant total sur 3 ans
DES LIVRES À BORD	TRIENNALE 2021-2023	Promotion de la littérature et de l'accès aux livres lors des manifestations intercommunales.	2 500 €	7 500 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/079

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- de verser une subvention aux associations ci-dessous dénommées, dans le cadre d'une convention annuelle 2021 et conformément au tableau ci-dessous :

Association	Convention	Objet de la demande	Montant / An
OPÉRATION LUMIÈRE	<i>Annuelle</i>	Organisation de la seizième édition des rencontres du spectacle vivant, "Opération Lumière".	3 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU TENNIS CLUB AYGUÉMORTAISE	<i>Annuelle</i>	Organisation du « Challenge des Présidents ».	1 000 €
COMITÉ DE SOUTIEN DU MÉMORIAL DE LA FERME DE RICHEMONT	<i>Annuelle</i>	Pérenniser le devoir de mémoire des 13 résistants morts pour la France à la Ferme de Richemont le 14 juillet 1944.	1 000 €
AVIATION SANS FRONTIÈRES « LES AILES DU SOURIRE »	<i>Annuelle</i>	Baptêmes de l'air et visites des sites aéronautiques pour les enfants handicapés.	1 200 €
LA BRÈDE FOOTBALL CLUB	<i>Annuelle</i>	Organisation de la 10ème édition du Brédy Foot Challenge pour tous les jeunes entre 12 et 13 ans.	6 250 €
ASSOCIATION YOGALA 33	<i>Annuelle</i>	Organisation du festival « <i>Bien Être sur Terre - BEST</i> ».	2 000 €
BRIGADE D'INTERVENTIONS CULTURELLES DES GRAVES	<i>Annuelle</i>	Organisation de la Grande Fête.	5 000 €
COMPAGNIE LA FLAMBÉE	<i>Annuelle</i>	Organisation du Festival de l'Île : festival des arts vivants en milieu rural (Commune l'Isle-Saint-Georges)	2 000 €
LE CERCLE DES AMIS DE MONTESQUIEU	<i>Annuelle</i>	Prix littéraire du Cercle des Amis de Montesquieu.	1 000 €
A.C.P.G – C.A.T.M	<i>Annuelle</i>	Organisation de commémorations patriotiques.	600 €
UNION CYCLISTE BREDOISE	<i>Annuelle</i>	Organisation d'une course contre la montre en individuelle, en duo et Gentleman par équipe de 4.	300 €
MARQUE PAGE	<i>Annuelle</i>	Organisation de la fête du livre jeunesse et de la B.D	5 500 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/079

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

***Le Conseil Communautaire à 39 voix pour,
Mme PERPIGNAA GOULARD (via procuration à M. AULANIER),
et Mme PREVOTEAU ne prennent pas part au vote :***

- Décide de l'attribution d'une subvention aux associations, au titre de l'exercice 2021, selon les tableaux ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement desdites subventions,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget 2021. Les fonds pourront être payés sur deux exercices.

Fait à Martillac, le 8 avril 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

